



**Pour publication immédiate**

## **COMMUNIQUÉ**

### **ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

**Ville de Sainte-Marie, le 24 novembre 2011.** – Le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires pour 2012 le 23 novembre dernier. Le budget total de la MRC pour 2012 s'élève à 7 841 490 \$. Il est financé par différentes sources de revenus qui sont : des revenus autonomes (33 %), des quotes-parts payables par les municipalités de Nouvelle-Beauce (38 %), la facturation à la tonne métrique pour le dépôt des matières à son Centre de récupération et de gestion des déchets (27 %) et des subventions (2 %).

La répartition financière des quotes-parts payables par les municipalités du territoire tient compte des services et des mandats que la MRC assure, des municipalités impliquées et des critères de répartition qui sont déterminés par les membres de notre conseil des maires. Cette répartition implique donc la tenue d'une comptabilité distincte qui se ventile pour chacune des parties du budget, à savoir :

- Services payables par l'ensemble des municipalités (11)
  - ✓ Administration générale (législation, gestion financière et centre administratif);
  - ✓ Évaluation foncière;
  - ✓ Aménagement et développement du territoire;
  - ✓ Programmes de rénovations domiciliaires de la SHQ;
  - ✓ Gestion des cours d'eau;
  - ✓ Sécurité incendie – volet coordination;
  - ✓ CLD de La Nouvelle-Beauce (contribution financière au développement économique du territoire);
  - ✓ Salle de spectacle La Méchatigan (aide à la diffusion avec Ovascène, fonds de remplacement des immobilisations et assurances).
  
- Services payables par 10 municipalités
  - ✓ Hygiène du milieu (non-participante : Saint-Lambert-de-Lauzon);
  - ✓ Sécurité publique – Sûreté du Québec (non-participante : Sainte-Marie);
  - ✓ Transport collectif de Beauce (non-participante : Saint-Lambert-de-Lauzon).

➤ Services payables par 9 municipalités

- ✓ Sécurité incendie – volet prévention (non-participantes : Sainte-Hénédine et Sainte-Marie);
- ✓ Véloroute (non-participantes : Saint-Bernard et Saints-Anges).

➤ Services payables par 5 municipalités

- ✓ Inspection régionale (services donnés à Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Saints-Anges et Vallée-Jonction)

*Il faut également savoir que lorsque le critère de répartition utilisé est la richesse foncière uniformisée (RFU) celle-ci se calcule en considérant la valeur totale d'un rôle d'évaluation en la multipliant par le facteur comparatif ce qui ramène tous les rôles à 100 % de leur valeur.*

*En fonction d'orientations dégagées par le conseil de la MRC, le Service régional de résidence locale initié en 2006 prendra fin à la fin décembre 2011 à l'échelle régionale. Également, la MRC n'offrira plus de service de mise aux normes d'installations septiques. Les propriétaires souhaitant instaurer ou modifier leur installation septique pourront recourir au service d'entreprises privées.*

*En plus de couvrir ses activités régulières et ses mandats confiés, les priorités d'actions dégagées par notre organisme en 2012 sont :*

- ✓ Tenir des consultations publiques auprès de la population sur le projet de mise en place d'une clinique médicale régionale desservant aussi quatre cliniques satellites en Nouvelle-Beauce;
- ✓ Travailler en partenariat avec le CLD de La Nouvelle-Beauce pour s'assurer d'un développement économique du territoire et d'assurer une vitalité des 11 municipalités de Nouvelle-Beauce;
- ✓ Maintenir ses interventions dans les dossiers sollicitant une intervention concertée des 11 municipalités du territoire;
- ✓ Dégager des solutions pour maintenir une gestion des matières résiduelles et recyclables à des coûts compétitifs et dans une vision de développement durable;
- ✓ Mettre en place un nouvel horaire à la clientèle dès janvier 2012 à son bureau SAAQ que la MRC opère à titre de mandataire SAAQ;
- ✓ Réévaluer l'ensemble des activités de la MRC et le mode de dispensation de celle-ci.

– 30 –

Source : Mario Caron, directeur général  
MRC de La Nouvelle-Beauce

Pour information : Richard Lehoux, préfet  
Tél. : 418 387-3444